

## Webinaire du 23 janvier 2025 : Mon espace santé

*"Les personnes ayant l'AME peuvent-elles bénéficier de Mon espace santé ? "*

→ **Non les personnes ayant l'AME ne peuvent pas en bénéficier.**

*"Un usager peut-il accorder à un professionnel de santé l'accès pour le dépôt de documents ou dossier dans le DMP ? Si oui comment sont identifiés les professionnels de santé dans Mon espace santé ?"*

→ **Le patient peut désigner lui-même un professionnel de santé en tant qu'administrateur dans Mon espace santé.**

**Le professionnel désigné (au même titre que les autres professionnels de santé que le patient a autorisé) peut accéder à aux documents, aux vaccinations, à l'historique de soins contenus dans la rubrique "Mon histoire de santé" ainsi qu'à la rubrique "Entourages et volontés" du profil médical. En outre, son statut d'administrateur lui permet d'avoir accès aux documents masqués par le patient et lui permet de bloquer les accès d'un professionnel de santé.**

*"Comment créer sa messagerie sécurisée ?"*

→ **La messagerie sécurisée citoyenne est déjà créée dans Mon espace santé du patient. Aucune action n'est à faire de son côté.**

*"Pour l'espace santé des enfants, est-ce qu'à la majorité, le dossier est automatiquement détaché ?"*

→ **Oui l'enrôlement de l'enfant dans l'espace santé du parent est supprimé à sa majorité. Il peut l'activer de son côté et retrouver toutes les informations contenues dans son dossier quand il était encore mineur.**

*"Quelle est la démarche si la personne a oublié son mot de passe ?"*

→ Il faut cliquer sur "mot de passe oublié" sous l'encart "mot de passe" et suivre les étapes. Cela va nécessiter de renseigner la date de naissance, le numéro de sécurité sociale et le numéro de série de la carte vitale.

*"A partir du moment où il y a "bris de glace", n'est ce pas une "faille", volontaire certes, mais faille aussi pour des hackers potentiels ?"*

→ Le bris de glace n'est possible qu'après l'identification forte du PS (avec sa carte professionnelle). Cela permet d'assurer la sécurisation de cette fonctionnalité.

*"Qui sont les professionnels administrateurs ?"*

→ Le patient peut désigner lui-même un professionnel de santé en tant qu'administrateur dans Mon espace santé. Pour ajouter un administrateur, il faut que le professionnel de santé ait déjà consulté le dossier médical dans Mon espace santé du patient.

*"Comment le praticien sait qu' il peut déposer des documents sur mon espace santé ?"*

→ L'alimentation est conditionnée à l'authentification préalable qui peut être faite directement par la carte professionnelle, ou par le biais d'un certificat logiciel (pièce d'identité numérique qui identifie une structure). Cela est complètement "transparent" pour l'utilisateur.

*"J'ai une question sur les exclusions concernant le dépistage des cancers qui n'est pas proposé ni renseigné dans cet espace"*

→ Cette information est délivrée dans Mon espace santé dans la rubrique "agenda". Les rendez-vous sont proposés en fonction de l'âge et du sexe

*"Est il possible d'envisager un webinaire avec des malades neuromusculaires dont nous nous occupons sur la région Centre ?"*

→ Nous vous invitons à prendre contact avec Séverine Liboreau, coordinatrice des Ambassadeurs Mon espace santé : [sliboreau@esante-centre.fr](mailto:sliboreau@esante-centre.fr)

*"Comment identifier un médecin administrateur dans l'outil?"*

→ Un professionnel administrateur ne peut apparaître que suite à une action de l'utilisateur.

Il faut que l'utilisateur ait un "PS autorisé", puis grâce aux 3 petits points, il peut cliquer sur "Attribuer le statut administrateur"